

« Publiez la légende ! »

La fabrique légendaire de saint Julien du Mans : éléments d'introduction

Florian MAZEL

« Quand la légende dépasse la réalité, publiez la légende ! »

L'homme qui tua Liberty Valance
(John Ford, 1961).

Le culte rendu aux saints, ces « morts très spéciaux » parmi les chrétiens¹, représente assurément l'une des pratiques sociales et religieuses les plus singulières des populations occidentales à partir de l'Antiquité tardive, justifiant que l'hagiographie, à savoir l'ensemble des écrits consacrés à une figure de saint, constitue l'une des ressources documentaires les plus riches pour l'étude de la société médiévale. Au cœur des corpus hagiographiques figurent bien sûr les Vies de saints, dont le sens et les enjeux sont bien plus larges que la simple finalité liturgique ou culturelle qu'elles mettent généralement en avant ; et cela d'autant plus que, jusqu'au XII^e siècle au moins, la trajectoire biographique du saint et sa personnalité importent relativement peu tant le poids des modèles et la récurrence des *topoi* structurent le récit hagiographique². On ne saurait donc s'étonner de ce que la figure « historique » de Julien du Mans, dont la sainteté et le culte sont l'objet de cet ouvrage, demeure évanescence, pour ne pas dire insaisissable, à l'image de la plupart des saints de l'Antiquité et du haut Moyen Âge. L'intérêt de l'étude des Vies du saint et plus largement des différentes pièces de son dossier hagiographique réside donc ailleurs : dans l'ensemble des pratiques et des représentations que la fabrique légendaire met en jeu, à l'articulation de l'histoire de l'institution ecclésiale, de l'histoire culturelle et de l'histoire des pouvoirs.

1. BROWN P., *Le culte des saints. Son essor et sa fonction dans la chrétienté latine*, Paris, Cerf, 1996 (1^{re} éd. américaine 1981), p. 95 sq.

2. SCHMITT J.-C., « La fabrique des saints. Note critique », *Annales ESC*, 1984, p. 286-300.

La fabrique légendaire

Comme l'a fort bien écrit Alain Boureau, chaque récit hagiographique constitue, au-delà de son sujet propre et par-delà les différents genres littéraires et liturgiques, un chapitre du « grand légendier chrétien » par lequel l'Église, jusqu'au XVI^e siècle, délivre son enseignement et manifeste sa vision du monde³. En effet, même si l'essor de la scolastique dégage, à partir du XIII^e siècle, de nouvelles formes d'exposition de la doctrine, la transmission du dogme et des croyances repose principalement jusqu'à la Réforme sur des récits conçus et composés dans la postérité revendiquée des récits bibliques et en particulier des quatre évangiles. Dans ce cadre, « la construction du christianisme passe par l'élaboration de récits nouveaux, capables de développer le message incomplet et d'intégrer les soucis du moment⁴ », selon une double logique d'amplification et d'actualisation du récit fondateur. Du VII^e au XIII^e siècle, l'élaboration progressive et les reformulations régulières de la légende de Julien, qui est considéré à partir du IX^e siècle comme l'évangéliste et le premier évêque de la cité du Mans, participent pleinement à cette double logique. Elles viennent enraciner le grand récit chrétien dans un espace particulier, Le Mans et sa région, auquel elles confèrent une origine sacrée tout en l'inscrivant au sein de la Chrétienté. Du même coup, elles enrichissent ce grand récit d'un nouvel épisode attestant de la diffusion de la foi et de l'expansion de l'Église.

Cette fabrique légendaire est le produit d'auteurs ou plutôt de milieux rédactionnels agissant dans des contextes particuliers et mus par des intentions spécifiques. On sait bien, en effet, que le culte des saints, loin d'être le fruit d'une « religion populaire » jadis chère aux romantiques, aux folkloristes ou aux historiens catholiques du XIX^e ou du XX^e siècle, relève en réalité de formes d'« orchestration », dont les artisans ou les « impresarios », pour reprendre d'heureuses expressions de Peter Brown⁵, furent tour à tour et selon les contextes les évêques, les moines ou les chanoines, dans tous les cas des clercs qui agissaient simultanément au service de l'Église universelle et d'une institution, d'une communauté, d'un *locus* particuliers. En ce sens, les corpus et les processus hagiographiques constituent un observatoire privilégié de la fabrique mémorielle et institutionnelle de l'Église en général et des églises locales en particulier, ici de l'Église du Mans, à la fois siège épiscopal et, à partir du IX^e et surtout du XI^e siècle, collège de chanoines. C'est donc, à travers les textes, vers ces milieux que conduit l'enquête sur saint Julien, de manière à repérer les moments et les contextes susceptibles d'expliquer le surgissement de la légende, puis ses nouveaux bourgeolements, avec leurs inflexions, tout au long des siècles qui conduisent de la première

3. BOUREAU A., *L'événement sans fin. Récit et christianisme*, Paris, Belles Lettres, 2004, p. 15 sq.

4. *Ibid.*, p. 10.

5. BROWN P., *Le culte des saints*, op. cit., p. 11 et 69.

mention subreptice (et sujette à caution) de saint Julien dans le fameux testament de l'évêque Bertrand (616), jusqu'à la translation des reliques du saint dans le nouveau chœur gothique de la cathédrale élevé pour leur servir de reliquaire en 1254⁶.

Saint Julien du Mans

Comme cela a déjà été dit, la figure de Julien du Mans n'a guère de consistance historique. Voici ce qu'en retient, vers 1261-1266, au terme chronologique du parcours proposé par cet ouvrage, la fameuse *Légende dorée* du dominicain Jacques de Voragine⁷. Ce dernier place Julien du Mans en tête des cinq Julien qu'il évoque, parmi lesquels se distinguent également, par l'ampleur du développement qui leur est consacré, saint Julien de Brioude et saint Julien l'Hospitalier. « Julien fut évêque du Mans. C'était lui, dit-on, ce Simon, le lépreux que le Seigneur guérit de sa lèpre, qui invita le Seigneur à dîner, et qui après l'Ascension du Seigneur fut ordonné évêque du Mans par les apôtres. Ouvrant la terre avec la pointe de son bâton, il en fit jaillir une source pour le peuple assoiffé, et il rendit la vue à un aveugle ». Jacques de Voragine poursuit par le récit d'un miracle de libération de prisonniers, puis conclut : « Il s'illustra par de nombreux miracles, ressuscita aussi trois morts, puis reposa en paix⁸. » La notice s'achève par la mention d'un dernier miracle *post mortem*. L'assimilation de Julien à Simon le lépreux est originale, la légende mancelle faisant de Julien un noble romain, mais elle vient accentuer l'origine apostolique de l'Église du Mans qui figure au cœur des préoccupations locales depuis le IX^e siècle. Pour le reste, on doit se contenter d'un statut – Julien fut évêque du Mans – et de quelques miracles, dont le miracle de la source, fleuron de la légende locale.

Cette légende locale se développe entre le IX^e siècle (moment de la rédaction de la notice de Julien dans les *Actes des évêques du Mans* et d'une ou deux des Vies du saint) et le XII^e siècle (moment de la composition du manuscrit 224 du Mans à la gloire de Julien, de la rédaction des principaux récits de translations et du changement de dédicace de la cathédrale en faveur de Julien)⁹. En dépit de quelques divergences, le récit que cette légende propose peut se résumer ainsi : Julien est l'un des 70 disciples du Christ mentionnés dans l'évangile de Luc (Lc 10, 1-24). Il a été envoyé évangéliser la région du Mans, en compagnie de ses disciples Turibe et

6. WEIDEMANN M., *Das Testament des Bischofs Berthramn von Le Mans vom 27. März 616*, Mayence, 1986, p. 46 ; MATZ J.-M., *Diocèse du Mans, Fasti Ecclesiae Gallicanae*, vol. 18, Turnhout, Brepols, 2018, p. 94-99 ; et la contribution de Florian Mazel, « Les translations de reliques », dans ce volume.

7. IACOPO DA VARAZZE, *Legenda aurea*, éd. G. P. Maggioni, Florence, SISMEL, 1998, t. 1, p. 209-221. 8. Traduction française de JACQUES DE VORAGINE, *La Légende dorée*, éd. A. Boureau, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 2004, p. 171.

9. Sur ces différents textes, voir les contributions de Florian Mazel, Isabelle Rosé et Philippe Le Maître dans le présent volume.

Pavace, par le pape Clément de Rome. Sur place, à la suite notamment du fameux miracle de la source et d'une résurrection spectaculaire, il convertit le prince Defensor et sa famille, qui sont rapidement imités par les élites et le peuple de la cité. Julien procède alors à la fondation d'églises dans tout le diocèse et à l'acquisition de nombreux biens au profit de l'église cathédrale, elle-même fondée dans la cité du Mans sur le site de l'ancien sénat municipal et dédiée à la Vierge et à saint Pierre. À sa mort, il est inhumé dans l'église qu'il a fondée outre Sarthe hors-les-murs de la cité. Dans certains des récits, plus amples, la liste de ses miracles, *in vivo* ou *post mortem*, s'allonge, sans témoigner pour autant d'une spécialisation miraculeuse particulière.

Le cas de saint Julien du Mans relève ainsi pleinement de cet âge pré-biographique de la sainteté mis en relief par André Vauchez et Jean-Claude Schmitt : Julien n'est qu'un des représentants de ce « panthéon hagiographique où l'identité des saints, même si ceux-ci avaient véritablement vécu un jour, se dissolvait dans les *topoi* de la légende et se réduisait à un nom et à une date du calendrier liturgique¹⁰ ». Il ne témoigne pas plus de la sainteté thaumaturgique en vogue au premier Moyen Âge : les miracles de Julien ne sont ni nombreux ni originaux et sans doute est-ce ce qui explique le rayonnement dans la longue durée du seul qui le distingue un peu, le miracle de la source jaillissante. Les enjeux de la sainteté de Julien résident en réalité ailleurs : dans le récit étiologique de la christianisation de la région mancelle, dans l'enracinement dans le temps et dans l'espace des fondements matériels et institutionnels de l'église cathédrale (le tissu des églises rurales, la constitution d'un patrimoine seigneurial...), dans la relation de Julien avec le prince Defensor, érigée en modèle des relations des grands laïcs avec l'Église, dans les qualités dont on dote le saint au gré de l'évolution des contextes rédactionnels, par exemple en lui attribuant dans un second temps une dimension intellectuelle.

Dans ce cadre, la légende de Julien du Mans constitue un cas classique de légende apostolique d'un saint fondateur de siège épiscopal. On sait que pour Grégoire de Tours les origines des principales églises des Gaules se situaient au temps de l'empereur Dèce (249-251), sous le règne duquel le pape de Rome aurait envoyé sept évêques en mission d'évangélisation : Saturnin à Toulouse, Gatien à Tours, Trophime à Arles, Paul à Narbonne, Denis à Paris, Austremonne à Clermont et Martial à Limoges¹¹. De manière exceptionnelle dès les v^e-vi^e siècles, à Arles et Paris, puis de manière beaucoup plus fréquente à partir de la fin du viii^e et au

10. SCHMITT J.-C., « La fabrique des saints », art. cité, p. 292.

11. GRÉGOIRE DE TOURS, *Libri historiarum X*, éd. B. Krusch et W. Levison, *MGH, Scriptores rerum Merovingiarum*, t. I, part. I, 2^e éd., Hanovre, 1937-1951, liv. I, chap. xxx, p. 22-23. Sur cette tradition, voir notamment DIERKENS A., « Martial, Sernin, Trophime et les autres : à propos des évangélisateurs et des apôtres en Gaule », dans ANDRAULT-SCHMITT C. (dir.), *Saint-Martial de Limoges. Ambition politique et production culturelle (V^e-XII^e siècle)*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 2006, p. 25-37.

ix^e siècle, certaines de ces figures sont « remontées » au I^{er} siècle et considérées comme les disciples des apôtres Pierre ou Paul ou des membres du groupe des 70 disciples du Christ mentionnés dans l'évangile de Luc (Lc 10, 1-24)¹². Ils sont rejoints par une série de nouvelles figures également tenues désormais pour des saints fondateurs de sièges épiscopaux, à l'image de Julien au Mans. Le mouvement s'amplifie et s'étend encore à d'autres figures au x^e siècle, à l'image de Sixte à Reims¹³, et surtout aux xi^e-xii^e siècles, à l'image de Savinien et Potentien à Chartres¹⁴, dans un contexte d'émulation entre sièges épiscopaux accentué par l'affirmation des chapitres cathédraux, désormais pourvus d'une mense, d'une identité et de règles de fonctionnement propres. Ces légendes entendaient enraceriner les origines des églises de l'ancienne Gaule dans un passé le plus proche possible des temps apostoliques et dotaient ainsi le principe de succession apostolique des évêques d'une dimension proprement historique. Elles confortaient également l'autorité des évêques au sein de la société chrétienne et à l'intérieur de l'institution ecclésiale, vis-à-vis des moines en particulier. Elles permettaient enfin d'adosser la topographie chrétienne des cités épiscopales à ces origines antiques en rehaussant le prestige de certains sanctuaires : l'église cathédrale bien sûr, premier pôle de sacralité de la cité, mais également les monastères censés avoir été fondés par les premiers évêques ou avoir recueilli leur dépouille. En revanche, ces légendes présentaient une relative hétérogénéité en ce qui concerne la relation avec la papauté : certaines conféraient à celle-ci une véritable autorité en mettant l'accent sur le rôle de Pierre et de son disciple Clément à l'origine de tous les envois en mission, d'autres la minoraient en privilégiant une forme d'égalité des églises apostoliques¹⁵.

Le fondement historique de la légende apostolique de Julien est inexistant et, dès le début du xi^e siècle, l'un des hagiographes du saint, Létald de Micy, qui se sentait sans doute peu contraint par le milieu manœuvrier, ne se priva d'ailleurs pas de le souligner en situant son existence au milieu du

12. SOT M., « Les Dix livres d'Histoire chez les écrivains carolingiens », dans *Grégoire de Tours et l'espace gaulois. Actes du congrès international (Tours, 3-5 novembre 1994)*, Tours, 1997, p. 319-329, ici p. 326-328 ; LAPIDGE M., *Hilduin of Saint-Denis: The Passio S. Dionysii in Prose and Verse*, Leyde, Brill, 2017 ; KEMP D. et KRÖNERT K., « La Vie de saint Memmie de Châlons et les légendes apostoliques des diocèses de Gaule au début du ix^e siècle », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, 103, 2017, p. 5-25.

13. À l'initiative de Flodoard, Sixte est considéré comme un disciple de Pierre qui l'aurait ordonné, SOT M., *Un historien et son Église. Flodoard de Reims*, Paris, Fayard, 1993, p. 364-366.

14. BALZAMO N., *Les deux cathédrales. Mythe et histoire à Chartres (x^e-x^e siècle)*, Paris, Belles Lettres, 2012, p. 49-56. Voir également encore AMANN É. et DUMAS A., *L'Église au pouvoir des laïcs, 888-1057*, Paris, Bloud et Gay, 1940, p. 179-186 ; et une étude toute récente : GUÉRIN R., « *Cum caeteris reliquis apostolis* : usage et complétion du récit évangélique dans les légendes apostoliques d'Aquitaine (x^e-xii^e siècle) », *Questes*, 38, 2018, p. 99-117.

15. SOT M., « La Rome antique dans l'hagiographie épiscopale en Gaule », dans *Roma antica nel Medioevo. Mito, rappresentazioni, sopravvivenze nell'« Repubblica Christiana » dei secoli IX-XIII*, Milan, Vita e Pensiero, 2001, p. 163-188, ici p. 173-181.

III^e siècle, en concordance avec la tradition issue de Grégoire de Tours¹⁶. La légende connut pourtant une légitimité croissante que n'est jamais parvenue à occulter le succès de la Vie composée par Létald, pourtant la plus largement diffusée à l'extérieur du Maine. C'est que les enjeux idéologiques et institutionnels étaient trop importants pour le siècle du Mans. Ils apparaissent en pleine lumière au IX^e siècle, au moment où émerge la légende apostolique. C'est en effet à ce moment-là que l'évêque Aldric (832-857), ce proche de l'empereur Louis le Pieux issu de l'aristocratie austrasienne et du chapitre cathédral de Metz, procède à une profonde recomposition liturgique, monumentale et institutionnelle de l'église cathédrale, dans laquelle s'inscrit l'invention de toute une série de reliques de saints « antiques » parmi lesquels figure Julien¹⁷. Mais le véritable tournant se produit sous l'épiscopat de son successeur, l'évêque Robert (859-878), lorsque peu avant 863 la notice de Julien et de ses trois premiers successeurs sont ajoutées en tête du grand récit des *Actes des évêques du Mans*, détrônant Victeur (*Victurius*, attesté aux conciles d'Angers de 453 et de Tours de 461), jusque-là considéré comme le premier évêque de la lignée épiscopale et par ailleurs le plus anciennement attesté dans les sources¹⁸. L'essor du culte de « Julien apôtre » se produit cependant plus tardivement, aux XI^e et XII^e siècles, en lien avec l'affirmation du chapitre cathédral, qui semble avoir endossé le patronage du saint à partir des années 1030-1050¹⁹. Cet essor est soutenu par de nouveaux récits de translation, une probable réécriture de sa Vie et la composition, au milieu du XII^e siècle, d'un manuscrit composite (le manuscrit 224 de la bibliothèque du Mans), à la fois hagiographique, historiographique et diplomatique, dédié à la gloire de l'église cathédrale et de son fondateur. C'est dans ce contexte que la cathédrale, jusque-là dédiée à Marie et, depuis 616 au moins, aux saints milanais Gervais et Protas²⁰, finit par adopter officiellement Julien comme saint tutélaire. De premiers vitraux, dont les plus anciens datent du milieu du XII^e siècle, mettent en scène certains de ses miracles²¹. Au gré des incendies et des chantiers de

16. Voir la contribution d'Armelle Le Huërou dans ce volume.

17. Voir la contribution de Florian Mazel, « Les translations de reliques », dans ce volume. Sur Aldric, voir notamment LE MAÎTRE P., « L'œuvre d'Aldric du Mans et sa signification (832-857) », *Francia*, 8, 1980, p. 43-64.

18. Sur les deux phases rédactionnelles carolingiennes des *Actus pontificum* du Mans, voir LE MAÎTRE P., *Le Corpus carolingien du Mans : étude critique*, 2 vol., thèse de 3^e cycle sous la direction de Pierre Riché, université Paris X-Nanterre, 1981, non publiée. Sur *Victurius* : PIETRI L. et HEIJMANS M. (dir.), *Prosopographie chrétienne du Bas-Empire*, 4. *Prosopographie de la Gaule chrétienne (314-614)*, Paris, Association des amis du Centre d'histoire et civilisation de Byzance, 2013, vol. 2, p. 1951-1953.

19. *Chartularium insignis Ecclesiae Cenomanensis, quod dicitur Liber Albus Capituli*, éd. R.-J.-F. Lottin, Le Mans, E. Monnoyer, 1869, n° XLVIII, p. 24 (pour l'acte de 1039), n° CXI, p. 62, n° CXV, p. 64-65, n° CLXXIX, p. 99, n° CLXXXIII, p. 102 pour les actes datés approximativement des années 1040, 1050 et 1060. Voir les deux contributions de Ghislain Baury dans ce volume.

20. Des reliques de ces deux saints milanais sont attestées à Tours dès 447.

21. Voir la contribution de Vincent Corriol dans ce volume.

reconstruction, ses reliques font l'objet de multiples translations, jusqu'à celle de 1254 qui les placent définitivement au cœur de l'écrin liturgique et architectural constitué par le nouveau chœur gothique de la cathédrale.

C'est donc à une histoire de longue durée, saisie dans sa dimension médiévale jusqu'au XIII^e siècle, qu'invite cet ouvrage, qui espère ainsi renouveler l'étude d'un dossier qui n'a jamais fait l'objet d'une enquête systématique et a le plus souvent été traité de manière confuse, polémique ou apologétique, dans une historiographie par ailleurs assez ancienne²².

Les pièces du dossier

Pour cela, à l'image de la démarche adoptée jadis par Arsenio Frugoni dans sa biographie d'Arnaud de Brescia²³, nous avons pris le parti méthodologique de ne pas reconstruire artificiellement l'unité du saint et de son culte – qu'entendait promouvoir le chapitre cathédral du Mans à partir du XII^e siècle, comme en témoigne le manuscrit 224 de la bibliothèque du Mans –, mais de demeurer au plus près de la variété typologique et chronologique des différentes pièces du « dossier hagiographique » parvenues jusqu'à nous et des interprétations parfois divergentes qu'elles continuent de susciter. Ce dossier se compose schématiquement des pièces suivantes :

1. Il s'agit tout d'abord de mentions ponctuelles du saint ou de son culte dans les actes diplomatiques (le testament de l'évêque Bertrand, dès 616 peut-être, les chartes de donation des XI^e-XII^e siècles), certains textes historiographiques (les *Gestes de l'évêque Aldric* et les fragments qui lui sont associés, dès les années 840-850) et les manuscrits liturgiques (Julien est inscrit dans le Martyrologe d'Usuard dès vers 865-877²⁴).

22. On peut grossièrement distinguer deux types de travaux : (1) ceux qui se sont intéressés à Julien proprement dit, qui relèvent le plus souvent (mais pas toujours : cf. LEDRU A., *Les premiers temps de l'Église du Mans. Légende et histoire. I. Les origines*, Le Mans, Bendoricq, 1913) d'une approche apologétique (cf. notamment : PERSIGAN L., *Recherches sur l'apostolat de saint Julien, premier évêque du Mans*, impr. Leguicheux, Le Mans, 1886 ; PIOLIN P., *Histoire populaire de saint Julien, premier évêque du Mans*, Paris, sans éd., 1888 ; NOUËT R., *Vie de saint Julien, premier évêque du Mans*, Le Mans, impr. A. Bienaimé-Leguicheux, 1899 ; BUSSON G., « Les origines de l'Église du Mans. Saint Julien », *La Province du Maine*, 12, 1904, p. 341-348, 373-385 ; 13, 1905, p. 17-25, 49-58, 81-94, 130-140, 155-167, 183-187 ; 14, 1906, p. 33-46) ; (2) ceux qui n'abordent le cas de Julien que de manière indirecte et partielle dans le cadre de l'étude du corpus carolingien du Mans, principalement les *Gesta Aldrici* et les *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium* (cf. les ouvrages de J. Havet, L. Duchesne, G. Busson et A. Ledru, W. Goffart, M. Weidemann et P. Le Maître dans la bibliographie en fin de volume). Ces derniers sont les plus riches, mais aussi les plus complexes et les plus variés dans leurs interprétations, qui ne peuvent être sommairement résumées ici : chaque étude de ce volume en discute les conclusions avec précision.

23. FRUGONI A., *Arnaud de Brescia dans les sources du XII^e siècle*, Paris, Belles Lettres, 1993 (1^{re} éd. italienne 1954).

24. À la date du 28 janvier : « *Cinomannis sancti Iuliani episcopi ciuitatis ipsius primi* » (*PL*, t. 123, c. 703-704). La mention se trouve dans le manuscrit BnF lat. 13745, f^o 12 v^o, l. 11. Ce manuscrit, le plus ancien du *Martyrologe*, est peut-être de la main même d'Usuard. Voir, dans ce volume, l'introduction à l'édition de *BHL* 4546 par Philippe Le Maître, ainsi que la contribution de Ghislain Baurly.

2. Il s'agit ensuite des notices des *Actes des évêques du Mans* (*Actus pontificum Cenommanis in urbe degentium*), dont le plus ancien témoin manuscrit occupe l'essentiel du manuscrit 224 de la bibliothèque du Mans daté du milieu du XII^e siècle, mais dont la rédaction remonte pour une part au milieu du IX^e siècle (en deux étapes rédactionnelles) et pour une autre part aux XI^e-XIII^e siècles (à travers toute une série de continuations). La notice consacrée à Julien lui-même, qui ouvre le texte des *Actus* dans le manuscrit 224 mais relève de la deuxième étape rédactionnelle carolingienne (peu avant 863), en constitue bien sûr la pièce principale. Elle représente en même temps la version la plus ancienne de la Vie du saint (*BHL* 4543). Mais plusieurs autres notices fournissent également des éléments précieux sur le culte du saint et de ses reliques, de la fin du X^e siècle au milieu du XIII^e siècle. Comme toutes les *Gesta* épiscopales, ces notices relèvent à la fois de l'historiographie, de l'hagiographie et même de la diplomatie puisqu'elles incluent souvent un certain nombre de « pièces justificatives », les unes sincères, les autres fausses, d'autres encore fortement interpolés²⁵.
3. Une troisième catégorie de sources est constituée par les Vies de saint Julien proprement dites et les récits de ses miracles. La plus diffusée au cours du Moyen Âge est celle composée par le moine Létald de Micy, probablement vers 1018-1036 (*BHL* 4544). C'est pourtant celle qui fut la moins reçue au Mans, sans doute parce qu'elle écornait la légende de la fondation apostolique du siège qui s'imposait localement depuis le IX^e siècle. Les deux autres Vies de Julien (*BHL* 4545 et 4546) ont été composées localement et pour l'une d'entre elles au moins dès la fin du IX^e siècle. Les relations qui unissent ces deux textes suscitent cependant des discussions qui affectent à la fois leur datation relative et absolue, leur milieu rédactionnel et le portrait qui est fait du saint²⁶. À ces trois textes latins, il faut ajouter les traductions/adaptations en français, que le présent volume ne fait que recenser et qui mériteraient assurément une étude particulière.
4. Un quatrième type de pièces est constitué par les récits de translation des reliques de Julien, au nombre de quatre (pour huit translations renseignées), et composés dans des contextes variés entre la fin du IX^e siècle et le milieu du XIII^e siècle.
5. Une dernière sorte de témoignages sur le culte de Julien réside dans les images représentant le saint et en particulier les vitraux de la cathédrale du Mans, dont les plus anciens remontent au milieu du XII^e siècle.

25. La partie carolingienne des *Actus pontificum* fait actuellement l'objet d'une réédition et d'une traduction française sous ma direction à l'université Rennes 2.

26. Voir les contributions d'Isabelle Rosé et Philippe Le Maître.

Cette pluralité des sources et des pièces du dossier hagiographique de Julien du Mans, plus qu'elle ne renvoie à une typologie rigoureuse des genres littéraires ou liturgiques, participe à l'élaboration de ce « légendaire diffus et mobile » dont la brève notice de la *Légende dorée* fournit, avant la littérature pieuse du XIX^e siècle, l'avatar le plus célèbre. Elle nous rappelle que les écrits et même les simples mentions textuelles contribuent d'abord à la fabrique d'un champ légendaire, c'est-à-dire à la diffusion d'un ensemble de légendes dont l'hétérogénéité relative, voire les contradictions internes, et la grande plasticité des formes ne nuisent en rien à l'unité et à l'efficacité, car le principe de véridiction de la légende est toujours fondé sur la réception et l'usage et non sur la démonstration²⁷.

Dès lors, on comprend mieux pourquoi, pour l'historien, l'étude de la légende doit reposer sur un examen rigoureux de la production et des usages de chaque récit considéré en lui-même comme « un fait historique » dont il doit rechercher « les circonstances, les agents et les effets²⁸ ». Cette nécessité explique l'adoption pour cet ouvrage d'une approche documentaire guidée par les sources elles-mêmes. Au sein de ce massif, deux grands ensembles peuvent toutefois être distingués : les sources de nature biographique d'une part, lesquelles font l'objet des contributions de la première partie, les sources non biographiques d'autre part, qu'elles s'attachent aux reliques ou aux diverses manifestations du culte du saint, qui sont étudiées dans la seconde partie. À ces analyses est associée l'édition critique des principales pièces du dossier, Gestes et Vies, de manière à permettre à la communauté scientifique d'en disposer de façon commode et à chacun d'exercer son propre jugement.

En définitive, cet ouvrage propose donc une herméneutique savante d'un dossier hagiographique, attentive, à travers l'analyse précise de chacune des pièces qui le composent, au processus complexe de la fabrique légendaire, laquelle déploie l'intrigue d'un « roman ecclésial » au service d'une église particulière, l'Église du Mans, mais rend compte de manière bien plus large d'un système de croyances au service de l'institution ecclésiale, à un moment où celle-ci entend exercer son *dominium* sur toute la société chrétienne²⁹.

27. BOUREAU A., *L'événement sans fin*, op. cit., p. 17-19.

28. *Ibid.*, p. 10.

29. Sur la notion de *dominium* ecclésial, voir LAUWERS M., « Pour une histoire de la dîme et du *dominium* ecclésial », dans *La dîme, l'Église et la société féodale*, Turnhout, Brepols, 2012, p. 11-64.